

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2004/041/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN CHEF
DE MISSION DIPLOMATIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU les Décrets N°D/2004/010/PRG/SGG du 23 février 2004 D/2004/017/PRG/SGG du 1^{er} mars 2004 et D/2004/019/PRG/SGG du 8 mars 2004 nommant les membres du Gouvernement ;

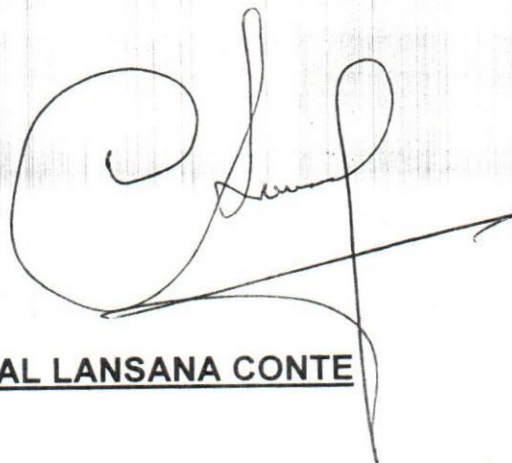
VU le Décret N°D/94/121/PRG/SGG du 3 novembre 1994, portant Attributions et Organisations du Ministère des Affaires Etrangères ;

DECRETE,

Article 1^{er} : Monsieur Mamadouba DIABATE, précédemment Directeur du Bureau de Presse de la Présidence de la République, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République du Mali.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 MAI 2004



GENERAL LANSANA CONTE

